Conseil communal de Château-d'Œx

Procès-verbal de la séance du jeudi 16 mai 2019
20h30 - 22h10, Salle du Conseil communal

Présidence : M. Fred-Paulin Gétaz

M. le Président ouvre la séance et adresse la bienvenue aux membres de l'Assemblée, aux membres de la Municipalité, ainsi qu'aux représentant-e-s de la presse et aux personnes présentes dans le public.

M. François Jaquillard, Municipal, est excusé.

Le mode de convocation de ce Conseil communal ne donne lieu à aucune remarque.

Annexes à la convocation pour les trois préavis : voir *www.chateaudoex-admin.ch* > page de la séance

1. Appel

Présent-e-s :	49 Conseillères et Conseillers
Excusé-e-s :	Mmes et MM. Yves Ansermet, Michel Berdoz, Mme Nancy Chamorel, Jacques Henchoz, Sébastien Martin, Jérôme Mottier, Nicolas Mottier, Pierre-François Mottier, Philippe Rosat, Sonia Rosat, Vincent Schittli
Absent-e-s :	/
Assermentations :	MM. Matthieu Morier, Patrice Morier
Huissier :	M. François Andrey
Scrutatrice, scrutateur :	Mmes Marika Genton, Karine Raynaud Rossier

Le quorum est atteint : le Conseil communal peut valablement délibérer.

M. le Président implore la bénédiction divine sur les travaux et délibérations de la séance.

M. le Président soumet l'ordre du jour suivant à l'Assemblée :

Ordre du jour

1. **Appel**
2. **Assermentation de deux Conseillers**
3. **Correspondances du Bureau**
4. **Communications du Bureau**
5. **Communications de la Municipalité**
6. **Approbation** Procès-verbal de la séance du 14 mars 2019
7. **Postulat de Raymond Vuadens au nom du groupe socialiste demandant une étude sur l'avancement de la réflexion au sujet d'une fusion des Communes du Pays-d'Enhaut**
8. **Information sur le Pôle Santé du Pays-d'Enhaut**
9. **Préavis No 4** Demande de crédit pour le remplacement de la balayeuse
10. **Préavis No 5** Demande de crédit pour la réfection totale de la toiture du dépôt communal des Vieux-Bains à L'Etivaz
11. **Propositions individuelles**

La parole n'est pas demandée. L'ordre du jour est approuvé.

2. Assermentation de deux Conseillers
Transmission du procès-verbal d'assermentation à la Préfecture et au Greffe municipal pour archivage.

A l'issue de la procédure d'élection complémentaire menée conformément à l'article 67 de la Loi sur l'exercice des droits politiques (*LEDP*, RSV 160.01), **M. le Président** procède à l'assermentation de **M. Matthieu Morier**, en remplacement de M. Julien Wulliens, démissionnaire, et de **M. Patrice Morier**, en remplacement de M. Claude-Eric Rossier, démissionnaire.

MM. Matthieu Morier et Patrice Morier prêtent le serment stipulé à l'article 9 de la Loi sur les Communes et reçoivent un exemplaire du Règlement du Conseil communal.

3. Correspondances du Bureau
Néant

4. Communications du Bureau
Les communications du Bureau et de la Municipalité ne sont pas mises en discussion ; il est possible d'y revenir lors des propositions individuelles.

Traitement d'un règlement soumis à l'approbation du Conseil communal
Il n'existe pas de précision juridique concernant la manière de traiter un règlement soumis à l'approbation du Conseil communal. La discussion, respectivement la votation, peut se faire article par article ou en bloc.

Document d'aide au dépôt des amendements *(formulaire projeté à l'écran)*
Ce formulaire est désormais disponible sur la table des scrutateurs-scrutatrices durant les séances du Conseil communal. Il est également publié sur le guichet virtuel du site internet de l'administration communale (*www.chateaudoex-admin.ch* > *Vie pratique* > *Guichet virtuel*).

5. Communications de la Municipalité
Communications publiées sur www.chateaudoex-admin.ch > Officiel > Conseil communal > page de la séance

M. Eric Grandjean
Remplacement de la pompe principale de circulation de la piscine

Mme Nicole Schnegg
Travaux terminés pour les ruisseaux des Tennasses et de la Leyvra

Instabilités au lieu-dit « La Guerdaz » à L'Etivaz

Eclairage escaliers du Temple

6. Approbation Procès-verbal de la séance du 14 mars 2019
La parole n'est pas demandée.

Le procès-verbal de la séance du 14 mars 2019 est accepté à l'unanimité des membres présents.

7. Postulat Raymond Vuadens au nom du groupe socialiste demandant une étude sur l'avancement de la réflexion au sujet d'une fusion des Communes du Pays-d'Enhaut

Texte du postulat envoyé aux Conseiller-e-s avec la convocation et l'ordre du jour.
Texte projeté à l'écran durant son traitement en plénum.

M. le Président rappelle la définition du postulat telle que précisée en annexe au Règlement du Conseil communal. Il donne la parole à **M. Raymond Vuadens** pour la lecture du postulat.

Postulat demandant une étude sur l'avancement de la réflexion au sujet d'une fusion des Communes du Pays-d'Enhaut

Ce postulat demande une analyse, suivie d'un rapport exhaustif, portant sur :

- Un état des lieux des collaborations intercommunales existantes entre les Communes de Rougemont, Rossinière et Château-d'Oex.
- Les perspectives d'une fusion à 3 communes, y compris les aspects financiers, en demandant à la Municipalité de Château-d'Oex d'approcher les Communes voisines de Rossinière et Rougemont lorsque cette liste aura été établie.
- Si les conclusions sont positives, une esquisse de stratégie, si possible élaborée dans le cadre d'une collaboration (ou d'un « échange de vues ») avec les Communes de Rougemont et Rossinière ; cette stratégie viserait à préparer le terrain auprès de l'opinion publique en mettant en avant les avantages d'une telle fusion.

Le postulat est signé par M. Raymond Vuadens, au nom du groupe socialiste.
Il est transmis, signé et daté, pour suite de traitement (cf. schéma publié sur la page *Autorités communales_Droits de propositions* de l'Etat de Vaud).

Discussion

M. Eric Grandjean, Syndic, informe que la Municipalité est favorable à ce postulat. Il informe l'Assemblée au sujet des démarches existantes concernant la fusion des Communes damounaises : état des lieux au sujet des collaborations intercommunales et perspectives financières établies par MM. Jean-Michel Chapalay et Gianni Saitta, Secrétaire général de l'UCV (Union des Communes vaudoises). Cette recherche a été présentée aux Syndics des trois Communes puis aux trois Municipalités (séance modérée par M. Roland Berdoz, Préfet, sans procès-verbal afin de préserver la liberté de parole et d'opinion).

M. Jean-Philippe Blum demande si le Conseil communal pourra prendre connaissance du rapport établi par MM. Chapalay et Saitta.

M. Eric Grandjean, Syndic, déclare que les Municipalités ont le projet de présenter cette étude aux Conseils communaux damounais.

M. Charles-André Pfister salue le dépôt de ce postulat. Il demande si une réflexion peut être menée également au sujet d'une fusion de deux Communes. Le postulat devrait-il être modifié pour permettre un tel scénario ?

M. Eric Grandjean, Syndic, évoque que les trois Communes damounaises forment un ensemble, mais qu'il est en effet possible que deux Communes fusionnent, à condition que leur territoire soit contigu.

M. Raymond Vuadens considère que l'éventualité de la fusion de deux Communes pourrait ressortir dans l'étude de la Municipalité demandée par le postulat.

La parole n'est plus demandée.

Vote de la prise en considération du postulat
La prise en considération du postulat est acceptée à la majorité, par un avis contraire et deux abstentions.

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX

- vu le postulat de M. Raymond Vuadens au nom du groupe socialiste du 10 avril 2019 ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
- considérant que cet objet a été entendu et discuté en plénum,

d é c i d e

d'accepter la prise en considération du Postulat demandant une étude sur l'avancement de la réflexion au sujet d'une fusion des Communes du Pays-d'Enhaut.

Ce postulat demande une analyse, suivie d'un rapport exhaustif portant sur :

- Un état des lieux des collaborations intercommunales existantes entre les Communes de Rougemont, Rossinière et Château-d'Oex.
- Les perspectives d'une fusion à 3 communes, y compris les aspects financiers, en demandant à la Municipalité de Château-d'Oex d'approcher les Communes voisines de Rossinière et Rougemont lorsque cette liste aura été établie.
- Si les conclusions sont positives, une esquisse de stratégie, si possible élaborée dans le cadre d'une collaboration (ou d'un « échange de vues ») avec les Communes de Rougemont et Rossinière ; cette stratégie viserait à préparer le terrain auprès de l'opinion publique en mettant en avant les avantages d'une telle fusion.

8. Information sur le Pôle Santé du Pays-d'Enhaut

M. Eric Fatio, Municipal¸ présente la situation et les enjeux du Pôle Santé Pays-d'Enhaut à ce jour. De nombreuses informations se trouvent sur www.pole-sante.ch.

Discussion
M. Alain Rossier demande si le projet d'EPSM[1] Le Rond-Point de la Fondation Cogest'ems fera partie du Pôle Santé.

[1] EPSM : Etablissement psycho-social médicalisé

M. Eric Fatio, Municipal, répond par la négative. La Fondation Cogest'ems est une fondation indépendante qui a acheté un terrain à la Commune dans le secteur de l'Etambeau. Il n'y a actuellement pas de volonté de fusionner ces deux entités.

M. Claude Schnegg relève notamment le projet de chauffage à distance, directement lié aux constructions du Pôle Santé et à la responsabilité de la Municipalité : il est important de coordonner ces deux projets. M. Claude Schnegg souligne également la problématique complexe des parkings et de la circulation ; il estime que les autorités communales devraient prendre en main la gestion de cette problématique sensible.
Il demande aux Municipalités du Pays-d'Enhaut, engagées dans le Pôle Santé, comment elles se positionnent pour soutenir le projet de Pôle Santé, au vu du nombre d'emplois et des spécificités professionnelles en jeu. Il s'agit à son avis du projet majeur de notre région.
Il remercie et félicite toutes les personnes impliquées dans ce projet, et souligne qu'au final ce sont aux bénéficiaires à qui il faut penser.

M. Eric Fatio, Municipal, apprécierait une ouverture du Conseil communal validant un co-financement de ce projet. En 2018, l'Etat a participé à hauteur de CHF 4 millions au Pôle Santé du Pays-d'Enhaut : CHF 2,3 millions annuels pour des prestations d'intérêt général et CHF 1,7 millions supplémentaires pour assainir les finances de l'Hôpital et du Pôle Santé. A ce jour, l'Etat ne demande pas de participation financière communale, mais les Communes devront certainement participer aux mesures d'aménagement.

M. Christian Daenzer, Municipal, rappelle que la Commune a investi CHF 2 millions pour les routes, des tuyauteries et autres en lien avec le Pôle Santé. Concernant la centrale de chauffage à distance (CAD), il rappelle l'acceptation par le Conseil communal de la vente d'une partie de la parcelle communale du Pré d'Embas (Préavis 12-2018). Un PPA, projetant la construction d'une CAD, est en cours d'élaboration. Le PPA a été élargi à toute la parcelle, d'entente entre les propriétaires de Roc & Neige et la Municipalité. Les propriétaires du futur Hôtel Roc & Neige sont acquis à une CAD. La Municipalité a visité plusieurs centrales en Gruyère l'automne dernier et M. Christian Daenzer estime qu'elles sont en général bien intégrées à l'environnement.
La présentation d'un avant-projet d'architecture pour le futur Hôtel Roc & Neige est prévue en juillet 2019 ; le PPA pourra être finalisé sur cette base.
L'entreprise Romande Energie SA accepte de financer une étude d'impact concernant la CAD. Elle a accepté 5% de remise sur le préavis portant sur le raccordement des bâtiments communaux à la CAD. Le nombre de signatures nécessaires à la rentabilité de la CAD est apparemment atteint à l'heure actuelle. Beaucoup d'acteurs différents sont impliqués dans ce projet, qui avance tranquillement et qui va dans le bon sens.

M. Maxime Lenoir demande concernant le PPA de l'Etambeau (Préavis 04-2017) si le projet d'aménagement est reporté et si ce PPA correspond toujours aux constructions projetées.

M. Eric Fatio, Municipal, estime que les solutions actuellement en cours de réflexion sont envisageables dans le cadre du PPA actuel.

La parole n'est plus demandée.

9. Préavis No 4 Demande de crédit pour le remplacement de la balayeuse

Commission :
M. Christian Raymond, 1e membre - Mme Yvonne Wespi, rapporteure
MM. Sébastien Martin, Philippe Rosat, Nelson Vaillancourt

Délégation municipale :
Mme Nicole Schnegg
M. Roland Oguey - Chef du Service des travaux

Rapport de Commission - séance du 29 avril 2019
Lecture : **Mme Yvonne Wespi**

En préambule à la séance, les commissaires ont bénéficié d'une présentation de la balayeuse actuellement en fonction par M. Bernard Schafer, Employé du Service des travaux. Il a également détaillé les défectuosités constatées après 18 ans de service de ce véhicule et décrit les caractéristiques de la nouvelle balayeuse prévue.

A l'issue de ses délibérations, la Commission se prononce, à l'unanimité de ses membres, en faveur du Préavis 04-2019 tel que présenté.

Discussion
Mme Céline Baux fait part de son étonnement et de son inquiétude : constatant que la balayeuse prévue dans ce préavis est la même que celle du préavis 05-2017 (retiré lors du Conseil communal du 18 05 2017), elle se demande si la Commune fait le bon choix. Pour quelles raisons cette machine d'occasion, fabriquée il y a 5 ans, n'a-t-elle pas encore été vendue ?
Elle regrette en outre qu'il n'y ait pas de comparaison de prix entre différentes machines.
Ne vaudrait-il pas mieux acquérir une nouvelle machine, même un peu plus coûteuse, mais comprenant des éléments vendus aujourd'hui en option (p.ex. cabine insonorisée) ?
Mme Céline Baux, citant la mention de la brosse à désherbage (rapport de Commission, p. 2), demande si le désherbage chimique est toujours pratiqué et si, cas échéant, il est effectué avec un produit autorisé. En sa qualité de Députée, elle rappelle que l'usage de désherbants chimiques est légalement restreint[2] et qu'il n'est plus toléré que des entités publiques utilisent ce type de produit. Donc que représente la « brosse à désherbage » ? Et cet achat est-il vraiment un bon choix ?

Mme Nicole Schnegg, Municipale, informe que, depuis plusieurs années, les trois Communes ne pratiquent plus le désherbage chimique. Concernant la machine, âgée de 5 ans et utilisée à équivalence de 500 heures pour des démonstrations, ce qui ne représente pas un usage important : suite au décès du propriétaire de l'entreprise, la gestion de la transition s'est avérée difficile et le secteur « vente » est resté « en panne ». C'est pourquoi cette machine n'a pas été vendue.
Cette machine est adaptée aux besoins de notre région. Elle estime qu'il faut faire confiance au Service des travaux qui a comparé plusieurs offres et qui a testé plusieurs machines.

La parole n'est plus demandée.

Vote du Préavis
Le Préavis 04-2019 est accepté à l'unanimité des membres présents.

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX

[2] Informations :
www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/produits_chimiques/fichiers_pdf/bro-20100427-Brochure_herbicides_version_f.pdf

- vu le préavis municipal No 4/2019 du 2 avril 2019 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

A) **D'autoriser** la Municipalité à procéder au remplacement de la balayeuse.

B) **D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 237'420.00.

C) **De financer** ce montant par un emprunt bancaire dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours, si nécessaire

D) **D'amortir** l'investissement net de CHF 237'420.00 sur une période de 10 ans, à raison de CHF 23'700.00 par année, la première fois au budget suivant l'acquisition de la machine. A ce montant s'ajouteront les charges d'exploitation constituées des intérêts passifs annuels de l'ordre de 5'935.00.

10. Préavis No 5 Demande de crédit pour la réfection totale de la toiture du dépôt communal des Vieux-Bains à L'Etivaz

Commission :
M. Nicolas Henchoz, 1e membre - M. Jean-Philippe Blum, Rapporteur
M. John Bertholet, Mme Francine Morier, M. Luis Ferreira

Délégation municipale :
M. Christian Daenzer
M. Roland Oguey - Chef du Service des travaux

Rapport de Commission - séance du 30 avril 2019, dépôt communal des Vieux-Bains, L'Etivaz
Lecture : **M. Jean-Philippe Blum**

A l'unanimité de ses membres, la Commission se prononce favorablement au Préavis 05-2019, émettant toutefois le vœu qu'une offre comparative soit demandée avant l'adjudication des travaux.

Discussion
La parole n'est pas demandée.

Vote du Préavis
Le préavis 05-2019 est accepté l'unanimité des membres présents.

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX

- vu le préavis municipal No 5/2019 du 2 avril 2019 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

A) **D'autoriser** la Municipalité à entreprendre la réfection totale de la toiture du dépôt communal des Vieux-Bains à L'Etivaz.

B) **D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 33'000.00.

C) **De financer** cet investissement par un emprunt bancaire dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours pour un montant de CHF 33'000.00 si nécessaire.

D) **D'amortir** l'investissement net de CHF 33'000.00 sur une période de 30 ans, à raison d'environ CHF 1'100.00 par an, la première fois au budget suivant l'achèvement des travaux. A ce montant s'ajouteront les charges d'exploitation constituées des intérêts passifs annuels de l'ordre de CHF 825.00.

11. Propositions individuelles

M. Jacques François Pradervand adresse un souhait à la Municipalité : serait-il possible de signaler aux utilisatrices et utilisateurs du parking du Village que le sol est rendu très glissant en cas de pluie ?

M. Régis Henchoz, au nom du Club des lutteurs du Pays-d'Enhaut, informe que le comité a rencontré la Municipalité à plusieurs reprises car il cherche désespérément un local pour que ses nombreux membres puissent s'entraîner dans la sciure. Actuellement, les jeunes s'entraînent à la Grande salle durant l'hiver et sous une cantine durant l'été, située aux Moulins, mais qui ne pourra probablement pas être maintenue. M. Régis Henchoz espère qu'une solution soit trouvée.

M. Eric Grandjean, Syndic, confirme qu'il a rencontré M. Nicolas Berdoz, Président du Club des lutteurs. Le sujet sera discuté en Municipalité afin de participer à la recherche de solution.

Mme Yvonne Wespi relaye tout d'abord une demande qui lui a été adressée : serait-il envisageable de poser des boîtes à livres dans les villages du Pays-d'Enhaut (livre à donner, à faire circuler), par la Commune ou par des particuliers ? Comment doit-on s'y prendre ?
Elle rappelle que des lieux proposent des livres en circulation : à la Bibliothèque du Pays-d'Enhaut, à l'Hôpital du Pays-d'Enhaut, à la gare de Rossinière. Elle relève aussi qu'une magnifique boîte à livres (cabine téléphonique recyclée) est à voir à Mézières (VD) !

Mme Yvonne Wespi intervient ensuite au sujet de la 5G (5e génération de standards pour la téléphonie mobile) : ce même soir a lieu une soirée d'information à Charmey. Yvonne Wespi encourage la Municipalité, malgré la pression énorme de la part de l'industrie, à maintenir fermement et à très long terme le moratoire cantonal adopté le 9 avril par le Grand Conseil[3] sur l'installation d'antennes 5G. Les Verts vaudois ont écrit à toutes les Communes du canton et édicté un *Guide pour aider Communes et particuliers à faire opposition aux antennes*[4]. Des citoyen-ne-s et des scientifiques se mobilisent car il y a un danger pour la santé (émission continuelle de signaux pulsés par les appareils connectés) et pour la protection des données privées (collectées automatiquement par les appareils connectés).

[3] *www.vd.ch/toutes-les-autorites/grand-conseil/seances-precedentes/annee-2019/seance-du-mardi-9-avril-2019/resolution-raphael-mahaim-et-consorts-moratoire-sur-linstallation-dantennes-5g-il-est-urgent-dattendre/*
[4] *www.verts-vd.ch/blog/2019/04/les-verts-publient-un-guide-pour-aider-communes-et-particuliers-a-faire-opposition-aux-antennes/*

Mme Yvonne Wespi lance un cri du cœur : cessons notre naïveté, arrêtons de gadgétiser nos vies et nos outils, revenons les pieds sur Terre !
La Commune du Val-de-Charmey a pris position officiellement et, au nom de son devoir de précaution, a conseillé aux propriétaires concernés par l'implantation d'antennes 5G de réfléchir avant d'accepter une nouvelle antenne. Au Pays-d'Enhaut aussi, il y a des personnes qui se mobilisent pour une région sans 5G. Qu'en est-il du positionnement de la Municipalité de Château-d'Oex ?

M. Eric Grandjean, Syndic, remercie Mme Yvonne Wespi pour son intervention. Il s'est renseigné à ce sujet : la 4G ne couvre pas tout le territoire suisse ; la 5G fonctionne avec des ondes plus puissantes mais avec une portée plus courte, ce qui requiert davantage d'antennes. Par contre, les antennes actuelles peuvent (techniquement) passer à la 5G. Au Pays-d'Enhaut, il y a déjà de la 5G : une antenne sur Château-d'Oex et une sur Rossinière.

Carte de couverture de la Suisse :
https://scmplc.begasoft.ch/plcapp/pages/gis/netzabdeckung.jsf

En conclusion, la position municipale est de respecter le moratoire cantonal sur la construction de nouvelles antennes 5G.

M. John Bertholet, qui a œuvré pendant 33 ans au Temple de Château-d'Oex, a constaté l'augmentation année après année de la puissance des émissions des ondes par l'antenne posée sur la colline du Temple. Il entend même les sons de ces émissions dans l'église ! Sachant que ce bâtiment appartient à l'Etat, il estime que ce dernier doit prendre des dispositions, d'autant plus que l'école se situe à proximité ! M. John Bertholet estime lui aussi qu'il est important que les autorités se positionnent contre ces rayonnements et ces antennes, qui représentent uniquement une dimension financière.

M. Christian Daenzer, Municipal, suggère de rester à la 4G et ne pas acheter des appareils fonctionnant avec la 5G afin de freiner le mouvement commercial. Il lui semble qu'il s'agit de la seule opposition possible.

La parole n'est plus demandée.

M. le Président clôt la séance à 22h07. Il remercie les membres du Conseil communal et de la Municipalité pour leur attention et pour la qualité des débats.

Prochain Conseil communal : jeudi 27 juin 2019

Le Président
Fred-Paulin Gétaz

La Secrétaire
Myriam Stucki Tinouch